

## Allocution prononcée par Harry S.Truman à la signature du traité de l'Atlantique Nord (Washington, le 4 avril 1949)

**Source:** Signature du Pacte atlantique- Luxembourg: CLT [Prod.], 04.04.1949. CLT-UFA, Luxembourg. - SON (00:39:30, Montage, Son original).  
CLT-UFA, 45, Boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

**Copyright:** (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.  
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/allocution\\_prononcee\\_par\\_harry\\_s\\_truman\\_a\\_la\\_signature\\_du\\_traite\\_de\\_l\\_atlantique\\_nord\\_washington\\_le\\_4\\_avril\\_1949-fr-dfod5981-f6eb-444b-8846-557329ff4dc9.html](http://www.cvce.eu/obj/allocution_prononcee_par_harry_s_truman_a_la_signature_du_traite_de_l_atlantique_nord_washington_le_4_avril_1949-fr-dfod5981-f6eb-444b-8846-557329ff4dc9.html)



**Date de dernière mise à jour:** 05/07/2016

## Allocution prononcée par Harry S. Truman à la signature du traité de l'Atlantique Nord (Washington, le 4 avril 1949)

[Président] Je cède la parole au président des États-Unis:

[Harry S. Truman] Vos Excellences, mes chers compatriotes,

En cette occasion historique, je suis heureux de saluer les ministres des Affaires étrangères des pays qui, avec les États-Unis, constituent la communauté des nations de l'Atlantique Nord.

Le but de cette réunion est de prendre la première mesure visant à mettre en vigueur un accord international destiné à protéger la paix et la prospérité de cette communauté de nations.

Il est tout à fait approprié que des nations si profondément conscientes de leurs intérêts communs se joignent pour exprimer leur détermination à préserver leur situation pacifique actuelle, et à la protéger à l'avenir.

Ce que nous sommes sur le point de faire ici est un acte de bon voisinage. Nous agissons à l'image d'un groupe de chefs de famille vivant dans la même localité, ayant décidé de manifester leurs intérêts communautaires en constituant une association officielle pour leur protection mutuelle.

Ce traité est un simple document. Les nations qui le signent conviennent de rester fidèles aux principes pacifiques des Nations unies, d'entretenir entre elles des relations amicales et une coopération économique, de se consulter chaque fois que le territoire ou l'indépendance de l'une d'entre elles sera menacé, et de venir en aide à celle qui pourra être attaquée.

C'est un simple document, mais s'il avait existé en 1914 et en 1939, soutenu par les nations qui sont représentées ici aujourd'hui, je crois qu'il aurait empêché les actes d'agression qui ont entraîné deux guerres mondiales.

Les nations représentées ici ont connu la tragédie de ces deux guerres. C'est pourquoi nombre d'entre nous ont participé à la fondation des Nations unies. Tous les membres des Nations unies ont l'obligation solennelle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Tous sont tenus de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force contre le territoire ou l'indépendance de tout pays, et de soutenir toutes les mesures que pourraient prendre les Nations unies pour préserver la paix.

Cet engagement solennel, cette obligation qui nous lie, nous les réaffirmons ici aujourd'hui.

Nous nous engageons à nouveau à respecter cette obligation et proposons le traité de l'Atlantique Nord comme l'un des moyens de nous en acquitter.

Par ce traité, nous nous engageons à mener nos affaires internationales conformément aux clauses de la Charte des Nations unies. Nous nous engageons à exercer notre droit de légitime défense, individuelle et collective, contre toute attaque armée, conformément à l'article 51 de la Charte, et sous réserve de toutes mesures que pourrait prendre le Conseil de Sécurité pour maintenir et rétablir la paix et la sécurité internationales.

Au sein des Nations unies, notre pays et d'autres ont espéré établir une force internationale qui aurait été utilisée par les Nations unies pour préserver la paix dans le monde entier. Cependant nos efforts pour établir cette force ont été bloqués par l'une des grandes puissances.

Ce manque d'accord unanime au Conseil de Sécurité ne signifie pas que nous devons abandonner nos tentatives pour assurer la paix.

Même sans cet accord, que nous espérons encore réaliser, nous ferons tout ce que nous pourrons. Et nos

moindres efforts, quels qu'ils soient, ajouteront à la force de la paix, dans le monde.

Dans ce traité, nous cherchons à délivrer la communauté de l'Atlantique Nord de l'agression et de l'emploi de la force. C'est la région qui a été au cœur des deux derniers conflits mondiaux. Protéger cette région contre la guerre sera une étape importante sur le chemin d'une paix permanente, dans le monde entier.

D'aucuns prétendent que ce traité est un acte d'agression de la part des nations qui entourent l'Atlantique Nord.

Ceci est absolument inexact.

Le traité exercera une influence positive, et non pas négative, sur la paix, et son influence ne se fera pas seulement sentir dans la partie du monde sur laquelle il porte expressément, mais dans le monde entier. Sa conclusion ne signifie pas que ses membres verront se rétrécir le champ de leurs intérêts. Agissant sur mes instructions, et en vertu de mon autorité, le secrétaire d'État a récemment fait comprendre de façon non équivoque que l'adhésion des États-Unis à ce traité ne signifie pas une diminution de l'intérêt qu'ils portent à la sécurité et au bien-être d'autres régions, telles que le Proche-Orient. La mesure que nous adoptons aujourd'hui devrait servir à rassurer les peuples pacifiques du monde entier et ouvrir la voie à la stabilité mondiale et au développement pacifique que nous recherchons tous.

Deux fois, au cours des dernières années, des nations ont subi le terrible choc de l'agression non provoquée. Nos peuples, envers qui nos gouvernements sont responsables, demandent que ces choses ne se reproduisent plus.

Nous sommes résolus à faire en sorte qu'elles ne se reproduisent plus.

En adoptant des mesures pour prévenir l'agression contre nos propres peuples, nous n'avons en vue aucune agression contre d'autres peuples. Faire croire le contraire revient à calomnier nos institutions et diffamer nos idéaux et nos aspirations.

Il existe, entre les nations représentées ici, des liens déjà fort anciens. Nous sommes liés par un héritage commun de démocratie, de liberté individuelle, et de primauté du droit. Ce sont là des liens d'un mode de vie pacifique. Par ce traité, nous ne faisons que les reconnaître officiellement.

Dotés de traditions communes, nous sommes confrontés à des problèmes communs. Nous sommes, dans une large mesure, des nations industrielles, et nous avons à résoudre le problème de nous rendre les maîtres des forces de la technologie moderne, dans l'intérêt public.

Pour résoudre avec succès ce problème, il nous faut un monde dans lequel nous puissions échanger les produits de notre travail, non seulement entre nous, mais avec d'autres pays. Nous sommes unis dans un vaste effort de coopération économique pour établir un monde de ce genre.

Nous sommes résolus à travailler ensemble pour donner une vie meilleure à nos peuples, sans pour cela devoir sacrifier nos idéaux communs de justice et de dignité humaine.

Mais nous ne pouvons y parvenir si nos peuples sont constamment hantés par la peur de l'agression et doivent supporter la charge financière de préparer séparément leurs pays respectifs contre l'agression.

Par ce traité, nous espérons dresser un bouclier contre l'agression et la peur de l'agression et ériger un rempart qui nous permettra de poursuivre l'œuvre véritable du gouvernement et de la société, à savoir garantir une vie plus riche et plus heureuse à l'ensemble de nos citoyens.

Nous nous attaquerons à cette tâche de différentes façons, c'est certain. Il existe différents types de gouvernements et de systèmes économiques, tout comme il existe des langues et des cultures différentes. Mais ces différences ne constituent pas un obstacle réel à l'association volontaire de nations libres qui se

consacrent à la cause commune de la paix.

Nous sommes convaincus que les nations peuvent parvenir à une unité basée sur les grands principes de liberté humaine et de justice, tout en permettant en même temps, à d'autres égards, la diversité la plus totale dont l'esprit humain puisse être capable.

Notre foi en une unité de ce genre est alimentée par l'expérience que nous avons faite, ici, aux États-Unis, en créant une nation à partir d'une multitude de ressources venues du continent et de peuples d'horizons différents.

Cette méthode qui consiste à intégrer des personnes d'origines et de cultures différentes contraste directement avec la méthode de l'État policier, qui s'efforce d'atteindre l'unité en imposant à tous les mêmes croyances et le même règne de la force.

Nous sommes convaincus que la méthode que nous employons pour réaliser l'unité internationale au moyen de l'association volontaire de pays différents voués à une cause commune constitue une étape efficace vers l'établissement de l'ordre dans notre monde perturbé.

Pour nous, la guerre n'est pas inévitable. Nous ne croyons pas qu'il existe des cours de l'histoire aveugles qui balayent les hommes dans un sens ou dans l'autre. À l'époque même où nous vivons, nous voyons des hommes courageux surmonter des obstacles qui semblaient infranchissables et maîtriser des forces qui semblaient implacables. Les hommes dotés de courage et de clairvoyance peuvent toujours tracer le cours de leur destin. Ils peuvent choisir entre l'esclavage et la liberté, entre la guerre et la paix. Ce qu'ils choisiront ne fait pour moi aucun doute. Le traité que nous signons ici aujourd'hui est le signe évident de la voie qu'ils suivront.

S'il est quelque chose de certain aujourd'hui, s'il est quelque chose d'inévitable à l'avenir, c'est bien la volonté de liberté et de paix des peuples du monde.

[Président] Nous venons d'entendre s'exprimer le président des États-Unis, Harry Truman, à l'occasion de la signature du Pacte Atlantique. J'accueille le secrétaire d'État.

[Dean Acheson] Nous allons à présent procéder à la signature du traité de l'Atlantique Nord. Les États signataires seront appelés, en anglais, par ordre alphabétique.